

Aux Origines De La Question De L'emploi Salarie Et Du Chomage En Cote D'ivoire

Dr Robert G. Loba

Université Alassane Ouattara, Bouaké ; Côte d'Ivoire

doi: 10.19044/esj.2016.v12n2p140 URL:<http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n2p140>

Abstract

How did the notion of paid employment, so far unknown in the economic and social landscape of Côte d'Ivoire, impose itself upon the consciousness of the Ivorian populations? As a series of investigations made through documentary observations, following an approach both historical and dialectical, it appeared with the economic, social and cultural transformations introduced by the French colonisation. It is so well imbedded in the minds of the populations that it has become the main focus of most of the strategies of social promotion. Moreover, while before it everyone integrated himself harmoniously in economic fabric without trying to be employed by the other, its adoption as cardinal value has generated, with stupefying figures, unemployment which has become like an inescapable trap for the Ivorian youth.

Keywords : Côte d'Ivoire ; Employment; Unemployment; professional integration; Youth; Social logic

Résumé

Comment la notion de l'emploi salarié, jusqu'alors inconnue dans le paysage économique et social de la Côte d'Ivoire, s'est-elle imposée à la conscience des populations ivoiriennes ? Il ressort d'une série d'investigations faites d'observations documentaires, suivant une approche à la fois historique et dialectique, qu'elle est apparue avec les transformations économiques, sociales et culturelles introduites par la colonisation française. Elle s'est si bien incrustée dans l'imaginaire des populations qu'elle est devenue le point focal de la plupart des stratégies de promotion sociale. Aussi, alors qu'avant elle chacun s'insérait harmonieusement dans le tissu économique sans chercher à se faire employer par autrui, son adoption comme valeur cardinale a engendré, avec des chiffres ahurissants, le chômage devenu comme une trappe incontournable pour la jeunesse ivoirienne.

Mots-clés : Côte d'Ivoire ; Emploi ; chômage ; Insertion socioprofessionnelle ; Jeunes ; Logiques sociales

Introduction

Après une très grande prospérité au cours des deux premières décennies de son indépendance obtenue le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire est entrée et s'enfoncé dangereusement, depuis le début des années 80, dans une période néfaste. Celle-ci est dominée par la pauvreté et la misère dont le ratio ne cesse de croître. Alors qu'il était quasiment négligeable au cours des périodes antérieures, le ratio de la pauvreté s'élevait déjà à 10% des ménages en 1985, atteignait 36,8% au milieu de la décennie 90 et, près d'un ménage sur deux (48,9%) dans la deuxième moitié de la décennie suivante (DSRP¹³ 2009 : 1). La pauvreté en Côte d'Ivoire se manifeste entre autres et principalement par la difficulté des individus à s'insérer dans le tissu économique. Aussi le chômage qui n'était hier qu'une réalité résiduelle est-il devenu comme une trappe incontournable pour la jeunesse ivoirienne. Son incidence est estimée à 15,7% de la population économiquement active en 2008. A cette même date, il touche 24,2% des jeunes de 15 à 24 ans et 17,4% de ceux de 25 à 34 ans (*Ibid.* : 45). La presse à sensation parle quant à elle de quatre millions de chômeurs, soit un peu moins du cinquième de la population totale mais près de la moitié de la population économiquement active. Face à ces statistiques ahurissantes, il importe de se demander comment un pays naguère cité en exemple pour son modèle de développement en est arrivé à un taux de chômage aussi élevé. Mais cette question ne peut être cernée si l'on ne dispose d'informations sur la façon suivant laquelle la question de l'emploi salarié et, du chômage par ricochet, est apparue dans le paysage économique et social ivoirien alors qu'elle y était totalement inconnue auparavant.

Une telle interrogation, pourtant essentielle pour l'élaboration d'un diagnostic rigoureux nécessaire à l'application d'une thérapie efficace, ne semble pas avoir véritablement intéressé la communauté scientifique d'habitude très prolixe notamment au regard du boom économique d'hier et de la situation de pauvreté d'aujourd'hui. Aussi l'a-t-elle ignorée royalement en dehors de rares passages qui y font allusion dans des publications d'historiens sur la colonisation ou d'anthropologues sur la déstructuration des sociétés précoloniales. L'on peut ainsi lire entre les lignes de Fall (1993) relatant les textes administratifs coloniaux qui ont instauré le travail forcé ou

¹³ Le DSRP, Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, est un document que la plupart des pays dits pauvres rédige de façon périodique pour exposer leur politique de lutte contre la pauvreté, et pour s'en servir comme base de discussion avec les institutions financières internationales.

d'Augagneur (2010) décrivant les brutalités coloniales, que la question de l'emploi moderne est née par une césarienne très douloureuse pour les indigènes. Kipré (1985) la relie de façon implicite à la création des villes par le colonisateur français par opposition à la colonisation arabe qui n'a pas produit de telles transformations, alors que Dubresson (1989) évoque plutôt, sans vouloir le dire, la mise en place des industries. Chauveau et Dozon (1985) montrent quant à eux comment la déstructuration de l'économie précoloniale akan et de l'organisation politique qui la sous-tendait a eu raison de la résistance des Agni face à la volonté de l'administration coloniale d'introduire la culture du cacao par la coercition.

Bien que judicieux, ces écrits ne permettent pas de comprendre véritablement comment la notion de l'emploi salarié s'est incrustée dans le paysage culturel ivoirien de façon à devenir aujourd'hui le point focal de la plupart des stratégies de promotion sociale. Par ailleurs, ils restent muets sur la façon suivant laquelle la population ivoirienne s'en est appropriée. L'objectif de la présente contribution est de pallier ces insuffisances. Aussi se propose-t-elle, après avoir exposé la méthodologie déployée pour l'étude de la question, de jeter un regard sur les deux premiers des trois grands moments de l'histoire économique de la Côte d'Ivoire. La notion de l'emploi salariée étant apparue en Côte d'Ivoire avec la colonisation, le regard sur la période précoloniale permettra de présenter la situation qui prévalait auparavant.

Méthodologie

L'étude de cette question s'est appuyée sur une méthodologie mobilisant exclusivement des outils de l'approche qualitative. Ceux-ci se composent d'une part des techniques de collecte et de traitement des données et, d'autre part, des méthodes d'analyse.

Pour la collecte des données, l'observation documentaire a été privilégiée. Elle consiste, selon Mace et Pétry (1988), à mobiliser toute sorte de matériaux non produits pour les besoins de l'étude que l'on se propose de documenter afin d'en extraire l'information qui permettra de soutenir l'argumentation. L'observation documentaire s'est imposée ici en raison de la nature de l'objet. Comment pouvait-on observer autrement un phénomène qui s'est produit il y a plus d'un siècle, dans les dernières années du XIX^e siècle et au début du XX^e. Il est pratiquement improbable de trouver, pour cette période éloignée, des témoins vivants. Et si par miracle l'on pouvait encore trouver en vie quelques-uns d'entre eux, il n'est pas évident qu'ils soient en mesure de se prêter à un entretien en raison de leur âge très avancé. Par ailleurs, le temps aurait déjà entamé leurs souvenirs. La seule possibilité qui s'offre, sans aucune alternative, est de consulter les publications des contemporains ou les écrits consacrés à cette période ou encore à l'objet lui-

même en tant que phénomène historique. Ainsi, malgré la rareté des publications relatives à la naissance de la question de l'emploi salarié et du chômage en Côte d'Ivoire, il a été possible d'accéder à des documents de nature différente dont des décrets, des arrêtés et autres textes administratifs contemporains du phénomène à l'étude, des publications d'historiens ou d'ethnologues, des revues scientifiques diverses, des sites Internet, etc.

Le traitement des données n'a posé aucun problème méthodologique particulier en dehors des précautions usuelles de contrôle de la fiabilité des sources. Or, ces sources sont toutes fiables. Il s'agit en effet, pour certaines informations, de documents scientifiques publiés, donc fiables. Pour d'autres, ce sont des documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'administration de l'époque. Ces documents administratifs sont sensés donner aux agents, de toute évidence, l'information vraie en vue de leur permettre de travailler en toute efficacité. Par conséquent, il importe de les considérer comme fiables.

D'une façon ou d'une autre, le traitement de ces documents a nécessité la confection de deux grilles de lecture : une pour l'exploitation des publications scientifiques et, une autre pour les documents administratifs. En ce qui concerne les documents scientifiques, la grille de lecture a permis d'apprécier l'origine, l'originalité et la fiabilité des données, la présence éventuelle de biais dans l'analyse, puis de voir entre autres quelles sont les conclusions de l'auteur et si elles constituent une suite logique de l'argumentation. Pour les documents administratifs, c'est plutôt la nature du document et le niveau hiérarchique de son signataire, son objet et le public cible qui ont focalisé l'attention.

Un tel mode de traitement des données, bien que réalisé en dehors de tout recours à l'outil informatique, a pourtant largement facilité l'analyse et l'interprétation des données. Celle-ci a mobilisé, en concurrence, deux méthodes d'analyse des phénomènes sociaux. Ce sont la méthode historique et la méthode dialectique.

La méthode historique consiste en l'établissement des faits historiques en vue d'enrichir la compréhension et l'interprétation d'une période. Elle est souvent utilisée dans la recherche de la genèse des phénomènes sociaux et la détermination des rapports chronologiques. Elle peut porter aussi bien sur des documents écrits, oraux, iconographiques que matériels. Elle en fait la critique externe, la critique interne, l'interprétation, puis tire ses conclusions. Mais dans le cadre de la présente contribution, de tels exercices n'ont été nullement nécessaires. Les faits ont déjà été établis et consignés dans les documents écrits que nous avons consultés. Ces sources étant absolument fiables, nous avons simplement extrait les informations qui nous ont permis de suivre la naissance et l'évolution de la question de l'emploi salarié et, du chômage par ricochet en Côte d'Ivoire.

Cette approche historique a été complétée utilement par l'approche dialectique. D'origine philosophique, la méthode dialectique est une approche intellectuelle qui privilégie la controverse. Elle consiste à analyser la réalité en confrontation des opinions, des idées, des thèses, en cherchant à dépasser leurs contradictions apparentes. Elle s'appuie en effet sur ces contradictions pour faire émerger de nouvelles propositions, synthèse des deux premières apparemment antithétiques. Son mouvement binaire du pour et du contre, de la thèse et de l'antithèse permet, en sociologie, de mieux mettre à l'épreuve le phénomène observé ou la relation présumée, afin de réduire le champ de la subjectivité. Son application dans le cadre de cette contribution a consisté à rechercher systématiquement l'antithèse des informations en notre possession.

Regard sur la période précoloniale

A l'instar de la plupart des Etats africains, la Côte d'Ivoire a connu le joug colonial pendant une période relativement longue (1893-1960). En tant que fille légitime du capitalisme, la colonisation n'a rien fait de plus presser que d'instaurer sur son territoire conquis le système d'organisation de la société et de la production propre à son géniteur. Or, l'une des caractéristiques majeures de ce système reste la notion de l'emploi salarié et, par voie de conséquence, du chômage. Cependant, on ne peut comprendre comment les populations ivoiriennes se sont approprié ces deux notions sans tenir compte de la situation qui prévalait, par rapport à la question de l'emploi salarié et du chômage, chez les peuples qui habitaient ce territoire avant l'instauration de la colonisation.

Point n'est besoin de se demander si, avant que le système colonial leur soit imposé, les peuples qui habitaient le territoire que l'on nomme aujourd'hui la Côte d'Ivoire avaient la notion de l'emploi. Il n'y a aucun doute que les individus ne pouvaient être tous oisifs et que chacun devait avoir du travail. Mais était-ce pour autant de l'emploi ? Cette interrogation est d'autant plus importante que les deux notions d'emploi et de travail ne peuvent être considérées comme synonymes. Alors que le concept de travail porte en lui l'idée de torture, de souffrance, d'effort intense et de pénibilité qui peut ne pas être rétribué, l'emploi ajoute à la notion de travail l'aspect relatif à la décence et à la rémunération. Le travail est un simple facteur de production au sens économique. Il peut être aliéné à l'exemple de celui de l'esclave. L'emploi, lui, résulte d'un accord de volonté entre une personne physique qui vend sa force de travail et une tierce personne, physique ou morale, qui désire la consommer en vue de faire tourner son entreprise et qui, par conséquent, l'achète. C'est une activité sociale qui permet à l'individu de s'épanouir et de gagner un revenu pouvant lui permettre de vivre décemment.

L'emploi tel que défini ne pouvait être connu chez les populations de la Côte d'Ivoire précoloniale. L'abondante littérature consacrée à leurs différentes organisations sociales a montré qu'il s'agissait de sociétés précapitalistes à économie de subsistance¹⁴ pour la plupart. Même si quelques-unes de ces sociétés avaient déjà développé un système d'échange commercial et une monnaie, les ménages et les lignages parvenaient à satisfaire leurs besoins dans nombre d'entre elles grâce à la pluriactivité et au troc dans un contexte économique et social où la monnaie, en tant que moyen d'échange, était très peu ou pas du tout connue (ibid). Aussi l'emploi, en termes de travail rémunéré effectué pour soi-même ou pour autrui, ne pouvait exister et, l'individu s'insérait naturellement dans le tissu économique en raison de traditions familiales. Ceux qui ne pouvaient travailler pour une raison quelconque étaient pris en charge par la communauté. Certes n'était-il pas exclu que l'on travaille pour autrui. L'on pouvait travailler en effet pour un maître en ce qui concerne l'esclave ou le captif, pour les beaux-parents, des aînés, des amis, et pour bien d'autres personnes encore en fonction de l'organisation de la société concernée. Un repas copieux suffisait dans ce cas à intéresser le travailleur. Le travail salarié et son dysfonctionnement, le chômage, ne sont apparus qu'avec l'arrivée des Européens, la monétarisation subséquente de l'économie et l'avancée de l'individualisme. Ainsi la question de l'emploi salarié et du chômage est-elle née en Côte d'Ivoire avec les transformations consécutives aux contacts transatlantiques.

Ceux-ci constituent, avec les contacts transsahariens et les contacts à travers l'océan indien, les trois moments majeurs d'échange économiques et culturels de l'Afrique Noire avec les civilisations et les mondes extérieurs. Les premiers contacts transatlantiques, les contacts entre l'Europe et le territoire qui deviendra la colonie puis l'Etat de Côte d'Ivoire datent du début de la deuxième moitié du XV^e siècle. En ces débuts des Temps Modernes, diverses raisons ont conduit les européens à vouloir parcourir le monde et à entrer en contact avec d'autres peuples. Les Portugais en particulier ont entrepris une exploration méthodique des côtes atlantiques de l'Afrique. C'est dans ce cadre que Soeria Da Costa atteint l'embouchure du fleuve San-Pedro en 1469. A partir de cette date, s'est ouverte « une période d'exploration et de butinage de la côte ivoirienne parfois appuyé sur des traités, l'établissement de comptoirs à la recherche de l'or, du morfil, des épices, puis plus tard des esclaves essentiellement aux mains des Portugais jusqu'à la fin du XVII^e siècle¹⁵ ». Les Français ont pris part à ces opérations

¹⁴ *Economie de la Côte d'Ivoire*, [en ligne]

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_C%C3%B4te_d'Ivoire#.C3.89conomie_pr.C3.A9coloniale 3/1/16

¹⁵ Encyclopédie Générale de la Côte d'Ivoire ; Tome premier ; Page 283.

de butinage. Ils y ont participé d'abord d'une façon très timide avec la Compagnie des Marchands Duéppois et Rouennais en 1626, la Compagnie du Sénégal et de la Gambie en 1633, avant de s'engager de façon décisive en 1634 avec la Compagnie Saint-Palo. C'est cette dernière qui débarqua, en 1687¹⁶, cinq missionnaires Français à Assinie. Ce fut le premier contact officiel de la France avec la Côte d'Ivoire. Il est vrai que cette première tentative de colonisation a périclité très vite. En effet, trois des cinq missionnaires sont morts aussitôt après leur arrivée et les deux autres ont dû rembarquer. Cependant, d'autres tentatives non missionnaires ont prospéré au contraire et ont abouti à la signature de très nombreux traités mettant différents peuples côtiers sous le protectorat français. La Côte d'Ivoire venait ainsi d'être introduite, à son insu¹⁷, dans le système des relations économiques et commerciales internationales¹⁸. Le commerce florissait. Il portait principalement sur le trafic des esclaves noirs dont l'ampleur et la rentabilité immédiate ont fait ombrage aux autres activités commerciales tout au long des quatre siècles qui ont suivi. Au XIX^e siècle, puisque les navettes pouvaient désormais tisser toutes seules du fait de la révolution industrielle en expansion et, face à la montée des courants de pensée et des revendications anti-esclavagistes, le fructueux commerce des Nègres prit du plomb dans l'aile puis fut frappé d'abolition successivement dans les différentes contrées.

A partir de ce moment, naquit l'idée de tirer profit de ces territoires autrement que par le honteux trafic des êtres humains et le commerce côtier. Commença alors l'ère de l'exploration de l'hinterland. Dans ce cadre, plusieurs explorateurs ont parcouru, d'abord à pieds, ensuite grâce à des porteurs, les moindres recoins du territoire, signant avec les autorités locales

¹⁶ Les dates diffèrent suivant les sources. Nous avons retenu celle de l'Encyclopédie Générale de la Côte d'Ivoire.

¹⁷ Nous soulignons bien l'expression « à son insu » parce que dans les conditions des premières rencontres entre ces deux peuples qui ne parlent pas la même langue alors qu'il n'existe aucun interprète, où les parties ivoiriennes ignorent totalement la valeur d'un document écrit et d'une signature, il n'est pas évident que ces documents aient été signés à la suite d'un consentement éclairé.

¹⁸ Il faut noter à ce sujet que les peuples du Nord de la Côte d'Ivoire entretenaient déjà, bien avant l'arrivée des Européens, des contacts avec le monde soudanais. Mais ces contacts étaient très limités. C'est à partir du XV^e siècle selon Cheuvau et Dozon (op. cit.), que se manifeste de manière systématique un lien commercial. Kong et Bondoukou sont alors greffés à un trafic qui mène au pays du Niger, à Djenné et, au-delà vers le circuit transsaharien. De Bondoukou s'ouvre une route caravanière vers le Sud. L'arrivée des Européens et le développement du commerce transatlantique a fait s'estomper ces modestes contacts que les peuples de Côte d'Ivoire entretenaient avec ceux de l'Afrique soudanaise et saharienne.

de très nombreux traités. Mais le plus important à l'issue de cette période d'exploration, c'est certainement le constat de l'immensité des richesses dont regorge le territoire. Non seulement il peut alimenter abondamment en matières premières l'industrie naissante dans la métropole, mais aussi et surtout lui servir de débouché. Ce constat fait, il devenait nécessaire pour la France de mettre en place un cadre juridique. Le décret du 10 mars 1893 transforma en une colonisation de droit la colonisation de fait qu'elle exerçait déjà sur le territoire. Cette expropriation des autorités autochtones, principalement les abus dont se rendaient coupables les autorités usurpatrices, ont occasionné de nombreux mouvements de révolte. Cependant, la supériorité militaire des usurpateurs parvint à imposer le calme et le gouverneur Angoulevant put écrire à ses supérieurs hiérarchiques, selon Traoré (S/D, 2002 : 61) : « Depuis le premier mai 1915, aucun fait militaire ne mérite d'être signalé. Le pays peut être considéré comme pacifié. » Allusion à Aristote justifiant la nécessité de l'esclavage dans son ouvrage

Les transformations économiques, sociales et culturelles des sociétés ivoiriennes précoloniales n'ont pourtant pas attendu pour se manifester que soit réalisée cette pacification. Dès les premiers contacts, les populations locales ont été introduites dans le système capitaliste de production faisant de l'emploi rémunéré l'une de ses valeurs cardinales. Bien sûr que les interventions des populations côtières notamment dans le Sud-ouest ivoirien qui consistaient, dit-on, à faire passer la barre aux chaloupes des premiers négociants européens ne pouvaient être considérées comme une forme quelconque d'emploi. En effet, il est de notoriété que les peuples de cette région ont pour activité principale la pêche dans l'océan. Aussi la probabilité reste-t-elle très forte qu'il se soit agi au départ d'actions de bonne volonté visant à porter secours à des personnes prises dans la barre, fussent-elles d'une race totalement inconnue auparavant. La fréquence de ce type d'intervention, et l'attente de gratifications ont certainement fini par donner à des observateurs non avertis l'illusion d'une activité professionnelle. Nous savons qu'il ne pouvait en être ainsi tant il est vrai que les équipes d'intervention ne pouvaient être toujours les mêmes et que c'est vraisemblablement de façon occasionnelle, au hasard d'une partie de pêche, que l'on pouvait être amené à intervenir. De la même façon, l'activité des premiers auxiliaires des Blancs dans les comptoirs de commerce ne pouvaient être assimilée à un emploi. De toute évidence, il ne pouvait s'agir dans les premiers moments que d'esclaves donnés par les chefs des territoires concernés ou échangés contre de la pacotille, mais par la suite de personnes venues se mettre à l'abri de la nécessité ou capturées dans les tribus voisines et mises au travail sous la contrainte. Par conséquent, les travailleurs n'étant nullement recrutés sur la base d'un contrat impliquant un

accord de deux volontés, l'on ne peut considérer cette forme de travail comme relevant de l'emploi.

La période coloniale et la naissance de la question de l'emploi et du chômage

L'emploi, en tant que résultat d'un contrat entre deux parties dont l'une vend à l'autre¹⁹ sa force de travail, est apparu en Côte d'Ivoire ainsi que nous l'avons déjà souligné, avec les transformations économiques, sociales et culturelles consécutives aux contacts transatlantiques. A son origine, il faut voir d'une part l'éclosion d'une dynamique entrepreneuriale chez les populations locales et, d'autre part, l'action de l'administration coloniale.

La dynamique entrepreneuriale locale s'est manifestée vraisemblablement dès les premiers contacts. En effet, il est évident que dans les premiers moments, les européens ne pouvaient s'aventurer loin de la côte en raison de l'hostilité légitime des populations locales. Si donc le commerce a bien fleuri, cela ne pouvait être que par le fait de courtiers locaux, des indigènes qui ont vu et saisi toutes ces occasions d'affaires qui s'offraient à eux. Le morfil, l'huile de palme, le caoutchouc indigène²⁰ et tous les autres produits de traite ne pouvaient à l'évidence venir jusqu'aux comptoirs des négociants européens et mêmes jusqu'aux chaloupes sans l'intervention d'une main-d'œuvre non européenne. Les chaloupes elles-mêmes avaient besoin, pour passer la barre, d'être convoyées par des passeurs rompus à la tâche ; ce qui à l'époque devait être une qualification plutôt rare et sans doute inexistante chez les européens tant il est vrai que la barre n'est pas un phénomène très courant et présente des spécificités d'un endroit à un autre. Si le passage de la barre des caravelles vers la côte ne pouvait être attribué qu'à une intervention providentielle de pêcheurs indigènes ainsi que nous l'avons montré plus haut, il ne pouvait en être de même pour la traversée dans le sens inverse. Là, il vaut plutôt mieux lorgner du côté des autorités locales dans les premiers moments. C'est elles qui, si l'on se réfère à l'organisation sociale traditionnelle des différentes tribus des côtes ivoiriennes, pouvaient autoriser des individus choisis parmi leurs sujets ou leurs domestiques à effectuer ce convoi. Cependant, il reste que pour échapper, voire contourner la tutelle trop lourde, encombrante et même fantaisiste de ces potentats locaux, les négociants européens ont dû déployer différentes stratégies visant à amener des individus à agir seuls. Mais l'action de ces individus, de même que celle des conscrits, ne pouvait être considérée

¹⁹Il n'est pas exclu que l'acheteur soit la même personne que le vendeur. Dans ce cas, l'on parle d'auto-emploi.

²⁰ L'hévéa n'avait pas encore été importé et, l'on obtenait le caoutchouc à partir de la sève de lianes sauvages ou d'arbres locaux.

dans les premiers moments comme un emploi vu que le choix ne devait pas toujours porter sur les mêmes personnes. Passés ces premiers moments et en raison de la fréquence des interventions et des gratifications généreuses qui devaient s'en suivre, il a dû se constituer un corps d'agents spécialisés dans ces genres d'opérations du moins avant la traite négrière pendant laquelle tout nègre valide était une marchandise potentielle. Par ailleurs, les négociants avaient besoin pendant leur séjour sur les côtes ivoiriennes d'un personnel domestique et d'auxiliaires pour leurs activités commerciales. Et même au cours de cette période de réification par excellence de l'homme noir, où les indigènes devaient se réfugier qui dans une grotte, qui entre les contreforts d'un arbre, l'homme blanc avait toujours besoin du service de certains d'entre eux. Il n'y avait certainement pas un contrat de travail, encore moins un salaire défini, mais le patron avait besoin pour sa sécurité de verser des gratifications à l'aune du travail effectué par l'indigène. Toute chose qui peut être considérée comme étant à l'origine, dans une certaine mesure, de la naissance de la question de l'emploi salarié en Côte d'Ivoire.

Hormis cette dynamique populaire, la question de l'emploi a été tout aussi et surtout engendrée par l'action de l'administration coloniale. La Côte d'Ivoire ayant été déclarée colonie française en 1893, il revenait à la France de mettre en valeur son territoire conquis. La construction et la protection des postes militaro-administratifs coloniaux, la mise en place d'un commerce formel et des entreprises privées fortement encouragée par l'autorité coloniale, l'ouverture des grands ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, lignes télégraphiques, chemin de fer...), demandaient une main-d'œuvre que l'effectif des blancs présents dans la colonie ne pouvait satisfaire. Et même si cet effectif était suffisamment grand pour couvrir toute la demande, certaines activités considérées comme viles pour l'homme blanc ne pouvaient qu'être confiées à des indigènes corvéables. Aussi a-t-il fallu recourir à des recrutements massifs.

Il ne faut cependant pas se méprendre sur la signification du terme 'recrutement'. Il n'y avait pas d'appel à candidature, encore moins un concours ou un bureau de recrutement. Le respect mutuel qui avait prévalu lors des premiers contacts ayant été fortement mis à mal puis balayé par quatre siècles de traite négrière, le rapport entre l'homme blanc et l'homme noir était fait de domination et de violence. Laquelle violence a présidé aux premiers recrutements. Aussi la question du recrutement de la main-d'œuvre a-t-elle été résolue par la coercition et le fouet exécuté d'abord de façon informelle, puis systématisée par la pratique légale de la corvée. Celle-ci a pris naissance à Madagascar en 1896. Le général Joseph-Simon Galliéni (1849-1916), alors gouverneur de l'île, prit le 21 octobre 1896 un arrêté imposant à tout malgache mâle de 16 à 60 ans un impôt direct annuel de 50 jours de travail, assiette qu'il réduira à 30 jours quelques mois plus tard par

l'arrêté du 19 janvier 1897 (Augagneur, 2010). Cette pratique a été généralisée par la suite à toute les colonies françaises d'Afrique. Principalement en Afrique Occidentale Française, la pratique de la corvée et du travail forcé qui se faisaient déjà de façon informelle a été institutionnalisée par un arrêté du gouverneur général en 1900 (Fall, 1993), puis reconnue et renforcée par le décret de 1904 qui dispose que chaque colonie du groupe de l'AOF devait désormais disposer de l'autonomie financière sans rien coûter à la métropole²¹.

Ainsi aux premiers âges de la colonisation, le travail obligatoire sous forme de corvée ou de travail forcé exécuté dans le cadre des grands travaux d'intérêt public, du fonctionnement de l'administration civile ou militaire ou pour le compte d'opérateurs privés, était-il la forme dominante de l'emploi. Pour satisfaire un tel marché du travail, il suffisait dans les premiers moments qu'un colon pénètre sur le territoire d'une tribu avec quelques gardes de cercle pour rafler des dizaines de vaillants indigènes qu'il venait contraindre au travail à coups de fouet. Mais cette façon de faire a connu, avec le temps, quelques tempéraments consistant non plus à capturer le premier en vue, mais à faire injonction aux chefs de tribu de fournir des « volontaires », puis à intéresser le travailleur. Il reste cependant que les rémunérations, décidées de façon souveraines par le colonisateur qui tarde à se départir de l'image du nègre simple marchandise, ne pouvaient permettre d'entretenir la force de travail²².

A côté de cette forme brutale et aliénée de l'emploi, s'est développée une forme plus ou moins libre. Nous disons plus ou moins libre ou plus ou moins forcée parce que là aussi, des vellétés d'introduction de la coercition n'ont pas manqué et, dans bien des cas, se sont exprimées effectivement. Cette forme libre de l'emploi se scinde en deux branches : le travail salarié dans le cadre de l'agriculture de plantation et, le travail moderne salarié.

L'agriculture des plantations représente pour la Côte d'Ivoire, selon Chauveau et Dozon cités par Losch (1997), un « phénomène social total (...), à la fois le creuset et un excellent catalyseur de sa société civile et a contribué à la production historique [en son sein] des groupes d'intérêts, des partis politiques et concurrentement, de l'Etat ». Aussi serait-on tenté de dire que l'Etat de Côte d'Ivoire est un don de l'économie des plantations. Son

²¹Voir ARCHER Maurice, *Le travail forcé et le processus de mobilisation de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire*, ENS, Abidjan, [en ligne] http://web.lettras.up.pt/RESUMOS%20Trab_For/Maurice%20Archer.htm.

²² En Côte d'Ivoire, les salaires journaliers des indigènes sont passés de 1,50 à 3,5 francs pour 6 mois d'engagement entre 1924 et 1925, et à 4 francs pour un mois d'engagement en 1945. Les femmes et les enfants ont 2,25 francs par jour.

(Source :

<http://www.contreculture.org/AL%20Abolition%20du%20travail%20forc%E9.html>.)

extrême importance a été soulignée par les rédacteurs de *Les perspectives décennales de développement économique, social et culturel de la République de Côte d'Ivoire 1960-1970* (P. 6) : « L'agriculture occupe [en Côte d'Ivoire] une place trop importante pour qu'un processus de croissance puisse se développer sans son concours ». Elle représente encore aujourd'hui à travers le cacao dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur pesant le tiers de l'offre mondiale, sa véritable carte d'identité sur l'échiquier économique planétaire. Des sources concordantes situent vers la fin du XIX^e siècle le démarrage de la culture du café et du cacao sur lesquels repose l'économie des plantations dans le contexte ivoirien. C'est en effet Arthur Verdier qui en 1881 lança les premières plantations de café à Elima près d'Adiaké, suivi en 1882 par un de ses proches qui introduisit la culture du cacao dans la même zone. Bien sûr que des variétés de café faisaient déjà partie de la flore locale avant l'arrivée des européens. Mais celles-ci ne faisaient l'objet d'aucune exploitation économique et le cacao, importé d'Amérique, s'est bien vite acclimaté. Certes, le front pionnier du Sud-ouest a-t-il périclité très tôt, au moment où le tracé de la frontière ouest de la Côte d'Ivoire prive de son débouché libérien la région de Tabou alors qu'il ne lui ouvre aucun débouché en Côte d'Ivoire par manque de voie de communication. Par contre, le front pionnier du sud-est ivoirien a prospéré et fécondé ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie ivoirienne des plantations. Elle s'est manifestée au départ à travers des plantations individuelles tenues par des colons, puis avec des plantations industrielles utilisant les unes les autres une main-d'œuvre plus ou moins forcée. A cette période, l'effort de l'administration coloniale d'étendre la culture du cacao aux populations indigènes du sud-est ivoirien a rencontré une opposition farouche²³, opposition qui était tout aussi et déjà manifeste sur tous les autres bassins d'emploi utilisant la coercition comme mode de recrutement. Mais un changement inattendu se produisit cependant au cours de la première guerre mondiale. « Puis durant la première guerre mondiale, tout semble basculer : l'administration parle d'un véritable engouement tout particulièrement dans le pays Agni où l'on réclame des semences de cacao qu'elle a du mal à fournir. » (Chauveau et Dozon, *ibid.*).

²³ « A l'époque où l'expérience endogène d'économie de plantation avorte dans le sud-ouest, on assiste au démarrage du cacao dans l'est. Ici le rôle du colonisateur est parfaitement clair : c'est lui qui l'introduisit et de manière autoritaire ; les indigènes sont obligés de s'approvisionner en semence au Chef-lieu administratif et de cultiver le cacao sur des champs collectifs (1908-1909). Mais les résultats furent décevants : les villageois détruisent les plants de cacao en les arrosant d'eau bouillante ». J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », in *Cahiers Orstom, Série Sciences humaines, Volume XXI, N° 1*, PP. 63-80.

Ce changement inattendu a été expliqué de différentes façons. L'on a d'abord mis en avant le résultat de la coercition qui aurait eu raison, sur la longue durée à l'image de la goutte d'eau qui finit par percer le rocher, de la résistance des populations locales. Leur défaite aurait surtout été précipitée par l'institution de l'impôt de capitation. Mais Chauveau et Dozon (*ibid*) suggèrent plutôt de prendre en considération les transformations endogènes des sociétés locales²⁴.

Quel que soit le mécanisme qui en a été à la base, l'agriculture des plantations a pris pied dans le quart Sud-est ivoirien, supplantant les modes d'exploitation économique antérieurs. Elle s'est généralisée dans cette région juste au lendemain de la première guerre mondiale, mais souffre encore des effets pervers du travail forcé. L'abolition de celui-ci au lendemain de la deuxième guerre mondiale et l'envolée des cours mondiaux du café et du cacao dès le début de la décennie 50 ont conduit à son boom se traduisant par une très forte accélération des défrichements, une redistribution massive du revenu, un relèvement substantiel du niveau de vie des planteurs, enfin à la naissance d'une bourgeoisie paysanne. Entrer dans le système ivoirien de l'économie des plantations se transforme ainsi en une stratégie de promotion sociale pour des milliers de personnes qui accourent des zones non forestières et des pays du Sahel. Ainsi dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'agriculture des plantations s'est positionnée comme un versant majeur de l'économie de la colonie offrant des emplois salariés en masse.

Ainsi l'agriculture des plantations a-t-elle contribué à la naissance de la question de l'emploi salarié et a apporté à sa résolution une contribution très généreuse pendant de longues années. Mais il ne reste pas moins qu'elle s'est développée en concurrence avec d'autres activités économiques que sont le commerce et l'exploitation forestière.

L'exploitation des ressources ligneuses constitue en effet l'une des activités les plus anciennes et les plus constantes de l'économie de la zone forestière de Côte d'Ivoire (Verdeaux ; 1997). On ne sait vraiment comment

²⁴L'adoption de la culture du cacao se situe dans une perspective historique plus profonde. Le monde Akan s'intégrait dans un ensemble économique dont la kola, l'huile de palme... étaient des articles d'exportation et l'or le moyen d'échange. La colonisation a démantelé ce vaste ensemble en favorisant l'exploitation européenne de l'or, en imposant le dispositif de commerce européen et dioula et en modifiant la structure hiérarchique qui déterminait le procès de valorisation des produits. Le caoutchouc a représenté dans les années 1890 un essai de reconversion spontanée tant que le contrôle colonial n'était pas encore effectif. La dégradation des termes d'échanges de ces produits par les effets du régime douanier colonial ne permit pas au secteur de se développer davantage qu'il ne l'était pendant la période précoloniale. Ce qui a occasionné son dépérissement graduel puis son abandon au moment où l'arrivée en production des plantations de cacao créées sous la contrainte coloniale et le prix offert à ce produit ouvrent des opportunités de reconversion plus profitables.

elle a pris naissance, mais elle a assuré à la Côte d'Ivoire coloniale l'émergence d'un tissu industriel relativement dense. Elle utilise cependant, dans les premiers moments, une main-d'œuvre indigène plus ou moins forcée. Lorsqu'intervient l'abolition du travail forcé et qu'il est fait obligation aux employeurs de verser désormais un salaire à leurs employés, le secteur de l'exploitation forestière devient un secteur pourvoyeur d'emplois massifs. L'industrie du bois, les scieries notamment, se développent dans toute la zone forestière créant des emplois de façon massive. Concomitamment, se développent en aval de ces scieries un artisanat local centré sur le bois dont les menuiseries, les ébénisteries, etc.

A côté de l'exploitation forestière et même bien avant elle, s'est développée sur le littoral ivoirien, en aval des installations européennes ainsi que nous l'avons déjà souligné, une bourgeoisie mercantile locale. Les négociants européens ne pouvant s'aventurer loin du littoral comme nous l'avons également noté, ont mené leurs activités commerciales de toute évidence par courtiers interposés. Ceux-ci, des indigènes qui ont acquis un certain ascendant sur leurs congénères, ne tarderont pas à se muer en une bourgeoisie naissante. Après l'abolition de la traite négrière en 1815 par le congrès de Vienne et la réaffirmation de cette abolition en 1885 par le congrès de Berlin, les relations commerciales entre les populations locales du littoral ivoirien et les européens prennent une autre orientation. Des comptoirs permanents sont ouverts après signature de traités avec les autorités indigènes et des produits comme l'or, le caoutchouc, le bois, les produits du palmier à huile, etc., acquièrent à nouveau de l'importance au détriment de la marchandise humaine. Comme hier en aval des navires de commerce qui de leurs positions sur l'océan, ainsi que des forts provisoires (...) sur le littoral s'était éclose une classe de bourgeois mercantiles, de même en aval des comptoirs permanents s'est développée une classe de négociants locaux. Ceux-ci pouvaient être considérés comme des auto-employeurs se faisant aider par des gens de leurs parentèles. Les factoreries nouvellement mises en place recrutaient, de leur côté, du personnel indigène.

Si le commerce transatlantique n'a été qu'un secteur pourvoyeur d'emplois en quantité limitée pour les populations locales du littoral, il s'est présenté comme celui qui a vu la première floraison des entrepreneurs ivoiriens. A côté de lui et, outre les activités que nous avons déjà énumérées, se sont développés les emplois administratifs, militaires et des grands travaux, des emplois modernes salariés en d'autres termes.

Certes, les militaires chargés d'assurer la sécurité d'un poste militaro-administratif et les auxiliaires administratifs de ce poste n'étaient-ils pas recrutés parmi les populations locales dans les premiers moments. Le colonisateur les importait toujours de très loin afin qu'ils ne se sentent pas solidaires des populations locales qui représentaient un réel danger pour le

poste. Mais il s'opérait un recrutement de militaires et d'agents administratifs destinés à être exportés vers d'autres contrées. Cependant, lorsque la supériorité militaire des européens a été définitivement acceptée et que la colonie a été pacifiée, l'on pouvait compter dans les rangs de ces groupes d'auxiliaires de l'administration coloniale des individus recrutés parmi les populations locales. Toutefois, il faut retenir qu'en dehors du recrutement massif de tirailleurs sénégalais pour la deuxième guerre mondiale, les recrutements de militaires ou de gardes-cercles, de même que celui des employés non militaires des services administratifs, n'ont fourni que des emplois en nombre relativement limité. Au contraire, les services représentés par le personnel domestique, mais surtout les grands travaux, ont nécessité des recrutements massifs de la main-d'œuvre indigène.

En définitive, il faut retenir que la naissance de la question de l'emploi salarié dans le contexte ivoirien est contemporaine de l'instauration du système colonial. Par contre le chômage, hormis quelques individus qui parmi les populations flottantes des centres administratifs ne parvenaient pas à se faire embaucher aussitôt après leur arrivée, est une réalité pratiquement inconnue avant l'indépendance. Au contraire l'emploi moderne, celui de l'administration ou du secteur privé, est une activité florissante qui tend à surpasser, par ses capacités d'accueil mais surtout par son importance symbolique, les autres emplois qualifiés alors de traditionnels. Cette dichotomie emploi moderne/emploi traditionnel était déjà suffisante pour dévaloriser l'un et conférer à l'autre une importance largement surestimée. Cependant, d'autres considérations ont achevé de creuser le gouffre entre ces deux pans de l'activité économique en Côte d'Ivoire. En effet, pour faire face aux mouvements de revendication dans l'immédiat après-guerre, l'administration coloniale a adopté le code du travail de la France d'Outre-mer accordant aux salariés des secteurs modernes de nombreux avantages sociaux et laissant pour compte tout le reste de la population y compris les travailleurs des secteurs dits traditionnels. Ce sont entre autres le salaire minimal interprofessionnel garanti (SMIG) et des allocations familiales leur conférant un statut privilégié associé dans l'imaginaire à la modernité et à la réussite sociale (Bazin et Gnabéli, op. cit.). L'emploi salarié devient par conséquent le secteur d'activité qui polarise l'attention de toutes les personnes en âge de travailler et qui motive l'exode rural, principalement l'exode vers Abidjan.

Mais cette ruée vers les emplois modernes (urbains) n'empêchait nullement les individus de se faire embaucher. L'industrialisation naissante de la colonie avait en effet besoin de bras valides. Ses besoins en main-d'œuvre étaient si grands que l'offre nationale en était largement en deçà. Ce que compensait plus ou moins une immigration transfrontalière massive. De son côté, l'administration exprimait un besoin énorme de personnel et

happait presque automatiquement tous ceux pour qui la colonie avait consenti des sacrifices en vue de leur formation. Personne ne pouvait rester pour ainsi dire longtemps sans emploi. Aussi l'effectif des salariés du secteur moderne de l'activité économique, agents de l'administration et ceux du secteur privé compris, atteignait-il le chiffre ahurissant de 181.000 à la veille de l'indépendance (Bazin et Gnabéli, 1997) pour une population nationale estimée à 3.100.000 habitants (RCI, 1963).

Conclusion

L'emploi salarié et son dysfonctionnement, le chômage, sont des réalités qui modulent à n'en point douter le quotidien et l'imaginaire des populations vivant en Côte d'Ivoire. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, tant il est vrai que les populations ivoiriennes précoloniales ne pouvaient connaître la forme d'organisation de la société et du travail introduite par la colonisation et qui les sous-tend. Aussi une interrogation sur les mécanismes qui ont contribué à leur apparition dans le paysage économique et socioculturel ivoirien est-elle bien fondée. Cependant, un tel projet peut paraître une gageure au regard du recul du temps et de l'indifférence de la communauté scientifique vis-à-vis du thème. Aussi a-t-il fallu recourir à une approche historique se fondant sur des documents administratifs contemporains de la mise en place du système colonial, des publications d'historiens portant sur la colonisation française en Côte d'Ivoire ou sur ses abus, sur la naissance des villes, de même que des écrits d'anthropologues décrivant la déstructuration des différents ordres politico-administratif, socioculturel et économique que la colonisation a occasionnée.

L'observation analytique de ces documents a permis de savoir que la demande de la colonie en main-d'œuvre était largement supérieure à l'offre. Aussi le chômage, en dehors de quelques individus parmi les populations flottantes des centres urbains qui ne parvenaient pas à se faire embaucher aussitôt à leur arrivée en ville, était-il une réalité pratiquement inconnue. Pour couvrir la forte demande de bras valides et dans une posture de supériorité du maître à l'égard de l'esclave dont l'homme blanc ne parvenait pas à se départir vis-à-vis du nègre, a-t-on recouru à la coercition. Ainsi, pendant un peu plus d'un demi-siècle et jusqu'à l'abolition du travail forcé, la coercition a été le principal mode de recrutement des travailleurs indigènes. Mais elle n'excluait pas l'existence concomitante d'autres formes plus ou moins brutales de recrutement de la main-d'œuvre locale et l'expression d'une forte dynamique entrepreneuriale sous forme d'auto-emploi de la part d'indigènes assez tôt reconvertis à la nouvelle conjoncture économique et sociale. Après l'abolition du travail forcé en 1946 et la mise en application dans la colonie du code du travail de la France d'outre-mer, se renforce la dichotomie entre travail moderne et travail indigène. Ce dernier

désigne toutes les activités relatives à l'artisanat, à l'élevage et à l'agriculture villageoise. Le mépris dont il est l'objet devient de plus en plus fort avec le temps alors que les importants avantages sociaux que le code du travail confère aux salariés du secteur moderne ont fini par faire d'eux, à la veille de l'indépendance, des modèles de réussite sociale « associé dans l'imaginaire à la modernité étroitement liée au procès de production capitaliste... » (Bazin et Gnébli ; 1997 : 689).

C'est donc autour de ces emplois modernes salariés que s'organiseront majoritairement les stratégies individuelles de promotion sociale. C'est aussi autour d'eux, même si l'on peut citer quelques actions de revalorisation des emplois « traditionnels », que s'élaboreront les premières politiques publiques de promotion de l'emploi dont « l'échec » se traduira par la montée exponentielle du chômage en Côte d'Ivoire.

References:

ALMEIDA TOPOR Hélène(d'), 1976, « Recherches sur l'évolution du travail salarié en AOF pendant la crise économique, 1930-1936 », *Cahiers d'études africaines*, 61-62, XVI (1-2), PP. 103-117.

ARCHER Maurice, sd, *Le travail forcé et le processus de mobilisation de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire*, ENS, Abidjan, [en ligne]

http://web.letras.up.pt/RESUMOS%20Trab_For/Maurice%20Archer.htm, consulté le 3/9/2015.

AUGAGNEUR Victor, 2010, *Erreurs et brutalités coloniales*, suivi du *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux*, Les Nuits Rouges, Paris.

BAZIN Laurent et GNABELI Roch Yao, 1997, « Le travail salarié, un modèle en décomposition ? », in Contamin Bernard et Memel-Foté Harris (éds), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, Recompositions*, Orstom/Karthala, Paris, PP. 689-705.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », *Cahiers Orstom, Série Sciences humaines, Volume XXI, N° 1*, PP. 63-80.

COCKX Barth, 2013, « Le chômage des jeunes en Belgique. Diagnostic et remèdes clés », *Regards économiques* N° 108, PP. 1 – 14, [en ligne] www.regards-economiques.be/index.php?option=com_reco...article.. 12/5/15.

CONSEIL DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DE LA COHESION SOCIALE, 2005, *Rapport N° 6. Aider au retour à l'emploi*, Paris, La Documentation Française, [en ligne]

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000713-aider-au-retour-a-l-emploi>, consulté le 11/5/2015.

- CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI, 2008, *Document de synthèse relatif aux causes du chômage* (en France), Paris, La Documentation française, [en ligne]
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000032-document-de-synthese-relatif-aux-causesdu-chomage> 11/5/2015.
- DUBRESSON Alain, 1989, *Villes et industries en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris.
- EKANZA Simon-Pierre, 1981, « La main d'œuvre ivoirienne des entreprises privées pendant l'entre-deux guerres (1921-1939) », *Anales de l'Université d'Abidjan*, Série I (Histoire), IX, PP. 71-97.
- FALL Babacar, 1993, « Le travail forcé en Afrique Occidentale Française (1900-1946) », *Civilisations* [en ligne] <http://civilisations.revues.org> 24/8/15.
- KIPRE Pierre, 1985, *Villes de Côte d'Ivoire : 1893-1940*, Abidjan, NEA.
- KOUADIO Konan Arsène, MONSAN Vincent, GBONGUE Koffi Eric, 2001, *Dette de la Côte d'Ivoire et défi dans la lutte contre la pauvreté*, [en ligne] www.biw.kuleuven.be/aee/clo/idessa_files/Kouadio2004.pdf 3/9/15.
- LOSCH Bruno, 1997, « A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne », in Contamin Bernard et Memel-Fotê Harris (éds), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, Rcompositions*, Orstom/Karthala, Paris, PP. 205-230.
- MACE Gordon et PETRY François, 1988, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Les presses universitaires de Laval.
- NANA KOFI, 2012, « Afrique : la milliardaire mendicante », *Le Nouveau Courrier* du 19/2/2012, [en ligne]
<http://www.cameroonvoice.com/news/news.rcv?id=6002> 8/1/14.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE (RCI), 1963, *Perspectives décennales de développement économique, social et culturel de la république de Côte d'Ivoire : 1960–1970*, Abidjan (deux volumes inédits : Volume I, 1963 ; Volume II, 1964).
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 1971, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel de la république de Côte d'Ivoire 1971-1975*, Paris, R. Royer.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 1977, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel de la république de Côte d'Ivoire 1976-1980*, NEA, Abidjan, (trois volumes).
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2009, DSRP 2009. *Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté*, [en ligne]
<https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2009/cr09156f.pdf> 3/9/15.
- SEMI-BI Zan, 1974, « La politique coloniale des travaux publics (1900-1940) », *Anales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), II, 359 pages.
- TRAORÉ Moussa (sous/direction), 2002, *Histoire-Géographie. Cours Moyen*, Abidjan, CEDA.

VERDEAUX François, 1997, « La filière bois à travers les âges : une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne », in Contamin Bernard et Memel-Fotê Harris (éds), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, Recompositions*, Orstom/Karthala, Paris, PP. 265-290.

Documents électroniques

Economie de la Côte d'Ivoire, [en ligne]

fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_C%C3%B4te_d'Ivoire#.C3.89conomie_pr.C3.A9coloniale 3/1/16.